

Acte N° 2021-07

**Le Conseil d'administration, en sa séance du 30 avril 2021,  
sous la présidence de Nathalie DOMPNIER Présidente**

- Vu** le Code de l'éducation et notamment son article L712-3,  
**Vu** les statuts de l'Université Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés, notamment son article 38 ;

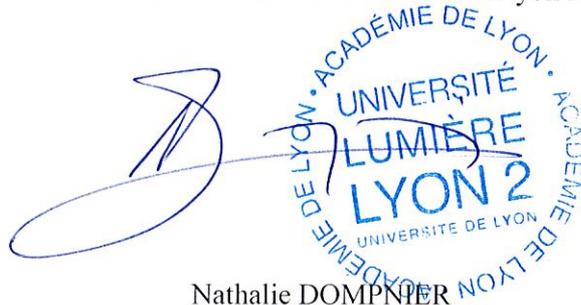
**Prend acte de l'information suivante :**

**OBJET : Information sur la nomination d'un Vice-président délégué à la culture et de chargés de mission**

Les administrateurs sont tenus informés de la nomination de Monsieur Nicolas NAVARRO en qualité de Vice-Président délégué à la culture et de la nomination de Messieurs Tanguy LEROY, en qualité de chargé de mission pour la préparation de la nouvelle offre de formation - licences et masters et Sébastien SOULEZ en qualité de chargé de mission pour les formations en alternance. Les lettres de missions de Messieurs LEROY et SOULEZ sont jointes en annexe.

Fait à Lyon, le 3 mai 2021

La Présidente de l'Université Lyon 2



Nathalie DOMPNIER

La présente délibération sera publiée au recueil des délibérations et sur le site internet de l'Université à compter du 7 mai 2021.

La présente délibération peut faire l'objet :

- D'un recours gracieux devant l'auteur de l'acte. Ce recours doit être introduit dans un délai de deux mois à compter de sa publication si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux.
- D'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication

Date de transmission au Recteur, chancelier des universités : 7 mai 2021